

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le vendredi 5 août 2011, à 20 h, à la salle du conseil au 6201, chemin de l'Île.

Sont présents monsieur le conseiller Francis Michaud et mesdames les conseillères Marie-Paul Bourassa et Louise Newbury formant quorum sous la présidence de monsieur Gilbert Delage, maire.

1. Ouverture de la session

L'ouverture de la session est faite à 20 h 05 par monsieur Gilbert Delage.

2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 20 h 05. Quatre membres sont présents. Monsieur Charles Méthé est absent.

3. Adoption de l'ordre du jour

11.08.05.01 **Madame Marie-Paul Bourassa propose** l'adoption de l'ordre du jour avec les modifications suivantes : 8.4 Salle communautaire, 8.5 Service Internet, 8.6 Permis de commerce itinérant, 8.7 Transport collectif, 8.8 Camping, 10.2 Demande de permis de rénovations de Monsieur Michel Lafrance, 10.3 Demande de permis de construction de Monsieur François Dionne, 10.4 Demande d'amendement du permis de Monsieur André Lévesque.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 juillet 2011

11.08.05.02 **Madame Marie-Paul Bourassa propose** l'adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 juillet 2011 avec modifications.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

Les précisions demandées pour le projet de pavillon dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec Municipalité dans le volet Municipalité amie des aînés ont été acheminées auprès du PIQM.

La résolution du conseil signifiant son intérêt pour devenir propriétaire du site du quai d'en haut a été acheminée au Ministère des Pêches et des Océans.

Après évaluation de la quantité (moins que signifiée) et de l'utilisation possible de la pierre offerte par les Entreprises Camille Dumont, une offre de 50 \$ a été faite à Monsieur Dumont qu'il a acceptée.

La résolution désignant la personne responsable en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels a été acheminée à la Commission d'accès à l'information.

Des appels de candidatures ont été faits pour recruter deux membres au CCU et deux membres sur le comité de suivi de la politique familiale.

La résolution signifiant l'intérêt de la Municipalité à faire partie du conseil d'administration de la Société Inter-Rives a été déposée à l'organisme.

La motion de félicitations du conseil à l'endroit de Madame Nicole Picard a été acheminée.

L'inscription des membres du conseil à la formation obligatoire sur l'éthique a été faite pour la session de Cacouna le 16 septembre.

Les propriétaires ayant fait une demande de permis ont été avisés de la décision du conseil.

6. Rapport du Maire

Monsieur Delage a eu une rencontre avec Monsieur François Lapointe, député NPD de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, lors du Sentier de la Bouette. Il lui a fait visiter l'Île et lui a présenté les dossiers de la Municipalité, notamment le transport collectif.

Monsieur Delage a procédé à l'achat de cages pour piéger les chats errants afin d'aider des personnes à solutionner le problème de chats errants qu'ils rencontrent.

Monsieur Delage a reçu des appels téléphoniques sur divers sujets : le dépôt de ciment sur le site de la sablière, un feu sur la grande plage et au nord du 3303, chemin de l'Île où plusieurs personnes y campaient et le Centre de tri qui déborde. Les membres conviennent qu'une lettre soit envoyée aux propriétaires qui permettent à un grand nombre de personnes de leur familles et amis de camper sur leur terrain afin de leur rappeler que les feux à ciel ouvert sont interdits durant la période estival et qu'ils devront prévoir des installations sanitaires (toilettes sèches) lorsqu'il y a un groupe important de personnes qui campent.

Lors de l'assemblée générale de la Société Inter-Rives, Monsieur Delage a présenté une proposition pour que la Société Inter-Rives soit l'opérateur de tous les moyens de transport public entre les deux rives. La proposition fut adoptée par une faible majorité. La CPICIV a aussi adopté une résolution en ce sens.

7. Période de questions

Deux personnes sont présentes. Un sujet est abordé : la possibilité d'avoir de la terre de remplissage provenant du creusage des fossés.

8. Affaires en cours

8.1 Rénovation du quai d'en haut

Cinq personnes étaient présentes à la rencontre d'information et de consultation. Elles se sont toutes dites en faveur du projet.

8.2 Construction d'un pavillon au site du Phare

Dans l'appel d'offres, il sera demandé un prix pour fenêtres en bois et un prix pour fenêtre en vinyle. Le coût de la machinerie de la municipalité est admissible selon une grille de prix établie par le gouvernement.

8.3 Rénovation du presbytère

11.08.05.03

Considérant le retard dans la réalisation des travaux de rénovation de l'église pour en faire un centre multifonctionnel ;

Considérant que plusieurs travaux au presbytère peuvent être réalisés avec le programme TECQ et donc être entrepris maintenant ;

Monsieur Gilbert Delage propose que la Municipalité entreprenne les travaux visant l'amélioration de l'enveloppe thermique du presbytère (chauffage de la cave, isolation de l'annexe arrière et la pose d'une nouvelle porte extérieure) et l'installation de drains à 10-15 pieds du bâtiment afin d'éliminer l'entrée d'eau dans la cave.

Adoptée à l'unanimité

8.4 Salle communautaire

Le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine nous a informés de la norme de calcul applicable pour la subvention maximale admissible qui tient compte de la population à desservir. Ceci réduit considérablement le montant de subvention que l'on peut recevoir. Madame Louise Newbury a révisé, par conséquent, les prévisions budgétaires et la répartition des coûts entre les diverses sources de financement. Le projet passera de 732 000 \$ à 629 000 \$. Les corrections seront apportées à la demande de subvention faite auprès du PIQM.

8.5 Service Internet

Électronique Mercier a fait parvenir une soumission pour le remplacement du lien ceragon entre la tour du village et celle du chemin du phare. Monsieur Delage vérifiera auprès de la MRC si le Pacte rural pourrait financer ces travaux.

8.6 Permis de commerce itinérant

Il n'y a pas de demande de permis qui a été déposée par monsieur Michaël Fraser. Il a fait part au directeur général que sa demande était prête.

8.7 Transport collectif

Madame Bourassa fait part qu'elle n'a pas eu de nouvelle rencontre avec Monsieur Simon Castonguay. Ce dernier a fait parvenir un dossier sur un financement possible auprès d'Hydro-Québec. La date pour la production d'une demande auprès du Fonds municipal vert est le 1^{er} décembre 2011. Il faudra éventuellement mettre une affiche avec la mention VBV (pour véhicule basse vitesse) à l'entrée à l'île.

8.8 Camping

Il n'y a pas eu de visite de l'inspecteur adjoint depuis le début des opérations en 2011. Il est demandé qu'une visite à l'improviste soit faite par l'inspecteur adjoint. Il est à surveiller les feux et le grillage sur le foyer.

9. Affaires nouvelles

9.1 Grand projet d'inventaire du patrimoine bâti de la MRC

11.08.05.04

Considérant le projet d'inventaire du patrimoine bâti en élaboration par la MRC ;

Considérant que le renouvellement de l'inventaire fait par Madame Louise Newbury pour la Municipalité est complété à 95 % ;

Considérant la volonté de la Municipalité de contribuer à l'inventaire régional du patrimoine bâti en élaboration à la MRC ;

Considérant l'offre faite par la MRC de numériser «l'Étude de l'ensemble patrimoniale de l'Île Verte» faite par Martin, Léonidoff, Provencher, Lepage et ass.

Madame Louise Newbury propose que la Municipalité contribue à l'élaboration de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC en lui fournissant les fiches signalétiques des bâtiments dont la MRC aura besoin, accepte l'offre de la MRC de mettre en ligne une partie des fiches de bâtiments dont la valeur d'authenticité et l'état physique est remarquable sur le Répertoire du patrimoine culturel du Québec (PIMI) et de numériser l'étude réalisée par Martin, Léonidov et autres et pour ce faire que la Municipalité prête à la MRC les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

10. Rapport du comité consultatif d'urbanisme

10.1 Nomination de membres au CCU pour remplacer les postes vacants

- 11.08.05.05** Considérant qu'après un appel de candidatures, trois personnes non-domiciliées se sont montrées intéressées à être membre du Comité consultatif d'urbanisme ;
Considérant que chacune des personnes ont des qualités comparables ;
Considérant qu'il n'y a aucune candidature pour occuper un poste réservé aux personnes domiciliées ;
Considérant qu'un avis de motion a été donné qu'à la prochaine session du conseil le règlement numéro 39 sera modifié afin de ne plus avoir de distinction entre domiciliés et non-domiciliés ;
Considérant qu'un tirage au sort s'avère la meilleure façon de choisir les personnes pour occuper les postes vacants ;
Considérant le tirage au sort fait par deux personnes du public ;

Monsieur Gilbert Delage propose que conseil nomme Madame Charlotte Gingras comme membre à compter de maintenant et Monsieur Benoit Poitras comme membre à compter du 3 septembre, si la modification au règlement est adoptée.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Demande de permis de rénovation de Monsieur Michel Lafrance, 2703, chemin de l'Île

- 11.08.05.06** Considérant la demande de permis déposée par Monsieur Michel Lafrance pour la construction de deux balcons de 4 pi par 8 pi au nord et de 4 pi par 16 pi au sud du bâtiment principal situé au 2703, chemin de l'Île ;
Considérant la recommandation positive du CCU ;
Monsieur Francis Michaud propose que le conseil accepte la demande de permis déposée par Monsieur Michel Lafrance pour la construction de deux balcons de 4 pi par 8 pi au nord et de 4 pi par 16 pi au sud au bâtiment principal situé au 2703, chemin de l'Île, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Demande de permis de construction de Monsieur François Dionne, 8001, chemin de l'Île

- 11.08.05.07** Considérant la demande de permis déposée par Monsieur François Dionne pour la construction d'un bâtiment principal 20 pi par 24 pi situé au 8001 chemin de l'Île ;
Considérant la recommandation positive du CCU ;
Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la demande de permis déposée par Monsieur François Dionne pour la construction d'un bâtiment principal 20 pi par 24 pi situé au 8001 chemin de l'Île, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.4 Demande d'amendement au permis de rénovation de Monsieur André Lévesque, 416, chemin du Bout-d'en-haut

- 11.08.05.08** Considérant la demande d'amendement déposée par Monsieur André Lévesque à son permis numéro 2011-1024 pour agrandir la façade sud de 1 pi et 2,5 po par 12 pi. du bâtiment principal situé au 416, chemin du Bout-d'en-Bas ;
Considérant la recommandation positive du CCU ;
Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la demande d'amendement déposée par Monsieur André Lévesque à son permis numéro 2011-1024 pour agrandir la façade sud de 1 pi et 2,5 po par 12 pi. du bâtiment principal situé au 416, chemin du Bout-d'en-Bas, sous réserve de la

conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11. Rapport des comités (représentants municipaux)

11.1. Circuit touristique – Louise Newbury

Aucun rapport.

11.2. Corporation de développement et de gestion touristique - Charles Méthé

Aucun rapport.

11.3. Société Inter-Rives – Gilbert Delage

Aucun rapport.

11.4. Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

Aucun rapport.

11.5. Culture et loisirs / Bibliothèque – Marie-Paul Bourassa

Préparation de la fête d'automne qui aura lieu lors de la fin de semaine de la Fête du travail.

11.6. Affaires familiales et des aînés - Marie-Paul Bourassa

11.6.1 Nomination de membres au Comité de suivi de la politique familiale

11.08.05.09 Considérant qu'après un appel de candidatures, trois personnes se sont montrées intéressées à être membre du Comité de suivi de la politique familiale ;

Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil nomme Madame Astride Brousselle, Monsieur Benoit Poitras, Madame Danielle Pitre et Madame Marie-Paul Bourassa, conseillère responsable, comme membre du comité de suivi de la politique familiale.

Adoptée à l'unanimité

12. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport au conseil.

Formation sur le code d'éthique des employés municipaux

11.08.05.10 **Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil autorise le directeur général à suivre la formation donnée par l'ADMQ sur le code d'éthique des employés municipaux qui se tiendra à Rivière-du-Loup le 20 octobre 2011 et d'assumer les frais d'inscription au coût de 130 \$ plus taxes et les frais de déplacement selon la politique de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

13. Trésorerie

13.1 Adoption des dépenses du mois

11.08.05.11 **Monsieur Gilbert Delage propose** l'adoption et les dépenses du mois qui sont en annexe au montant de 16 706,90 \$.

Adoptée à l'unanimité

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie

avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

14. Correspondance

Une liste complète de la correspondance reçue est déposée.

15. Affaires divers

16. Levée de l'assemblée

11.08.05.12 L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Gilbert Delage propose** la levée de l'assemblée à 22 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Delage, Maire

Denis Cusson, Directeur général

Je, Gilbert Delage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.